

Trame noire intégrant la biodiversité (chauves-souris)

Prix Coup de coeur du jury - Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : commune de Laroque-des-Albères

Services de la collectivité associés : Service Technique Municipal pour la pose des nichoirs sur le domaine public et pour conseiller les particuliers pour la pose des nichoirs sur le domaine privé, Service Eclairage Public de la Communauté de Communes pour le remplacement des luminaires d'éclairage public

Budget : Remplacement des 610 luminaires EP (2015 + 2021) : 113 000 € ; Acquisition des nichoirs (2019 + 2020 + 2021) : 3 132 € (domaine public et privé)

Partenaires financiers : commune de Laroque-des-Albères & communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris (CC ACVI)

Partenaires techniques : Le Service Eclairage Public de la CC ACVI, Service Technique Municipal "Espace verts" et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour les conseils d'implantation des nichoirs.

Date de début : 01/01/12

Date de fin : 31/12/23



Objectifs :

Dès 2012, la commune a eu la volonté de réduire la pollution lumineuse provoquée par l'éclairage public et a fait procéder à une extinction en cœur de nuit.

Cela permettait bien sûr de réduire la consommation énergétique et dégager des économies, mais également d'essayer de minimiser l'impact de nos éclairages la nuit. Cette pollution constitue un facteur important d'altération de notre environnement nocturne, causant de nombreuses perturbations à la faune et à la flore.

Compte tenu de la dégradation, de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels causées par la lumière artificielle, il nous est apparu indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : La Trame noire.

Dans le cadre de cette préservation et de cette restauration de la biodiversité nocturne, la commune a souhaité favoriser le développement des chauve-souris (notamment Pipistrelles) en implantant des nichoirs sur domaine public. Forts du principe d'éco-exemplarité, nous avons eu l'idée de proposer aux particuliers d'en installer également chez eux. Cela permettait d'accélérer le déploiement et la densification des nichoirs dans le village et ainsi favoriser l'augmentation d'individus.

La commune a joué sur 2 leviers pour faire adhérer la population au dispositif : Proposer un prix de vente des gîtes très attractif (aidé par la commune) et communiquer sur le fait que chaque chauve-souris se nourrit de 3000 moustiques par nuit ! (116 nichoirs ont été placés).

Mesures mises en œuvre :

1- TRAME NOIRE - ECLAIRAGE PUBLIC

- 2012 : Extinction quasi totale de l'éclairage public en cœur de nuit, en différenciant la période estivale du reste de l'année _ par horloges astronomiques ; (seules les routes départementales en traversée d'agglomération ont été maintenues éclairées au motif de sécurité routière)
- 2015 : Remplacement de 260 luminaires existants (suppression des luminaires type boules) par des luminaires basse consommation ;
- 2021 : Commande pour le remplacement de 350 luminaires existants par des luminaires à LED _ avec une température de couleur de 2700° K ; la pose de ces derniers interviendra au cours du 1er trimestre 2022) ;
- 2023 : Fin de remplacement de 44 luminaires existants (pour le centre historique) par des luminaires à LED et à déclenchement de présence, avec une température de couleur de 2200° K.

2- BIODIVERSITE - IMPLANTATION DE NICHOURS

- 2019 : Installation de 12 nids d'hirondelles dans le village, sur le domaine public ;
- 2020 : Installation de 26 gîtes à chauve-souris dans le village, sur le domaine public ;
- 2020 & 2021 : Installation de 90 gîtes à chauve-souris dans le village, sur le domaine privé (particuliers) avec une incitation pour l'acquisition de ces derniers à un prix aidé par la commune de 15 € l'unité.

C'est la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) qui a fourni des nichours et nous a fait bénéficier de ses conseils de pose.

Résultats / impact pour la biodiversité :

L'extinction en cœur de nuit est probablement très bénéfique pour certains groupes actifs en cœur de nuit, pour la flore ou pour toutes les espèces se dirigeant avec le ciel étoilé. Elle rétablit d'emblée la visibilité du ciel nocturne, ce qui concorde aussi avec les enjeux pour les humains. De plus, cette mesure permet d'effectuer des économies d'énergie immédiates. Des études menées sur les chauves-souris montrent que l'efficacité de la mesure dépend avant tout de la plage horaire sur laquelle l'extinction est pratiquée.

La volonté municipale d'améliorer la biodiversité intra-muros et en périphérie du village, c'est traduit par l'implantation de 116 gîtes à chauve-souris avec une bonne répartition spatiale entre de domaine privé et public. Ces nichours sont surtout destinés à la chauve-souris Pipistrelle, cette dernière étant un insecticide naturel car elle se nourrit d'environ 3000 moustiques par nuit (acceptabilité accrue de la part de la population).

Les observations faites que le Sce Technique Municipal sur l'utilisation des gîtes à chauve-souris, fait apparaître une fréquentation de 80 % (au printemps) de ceux installés sur le domaine public. Pour ceux installés chez les particuliers, le retour des informations est un peu plus aléatoire mais le pourcentage de fréquentation doit être similaire ; Mais force est de constater qu'il y a eu moins de moustiques cet été dans le village et que les habitants se sont moins plaints de piqûres !

Coordonnées

Laroque-des-Albères

Liens utiles

[Programmation de l'éclairage public](#)
www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Gérard PUJOL - Conseiller municipal délégué Environnement - Agriculture

06 09 83 11 74 - environnement@laroque-des-alberes.fr